



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

**ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE, LUNDI 4 SEPTEMBRE
2017, 19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Cédric Cerf
M. Florent Broquet
Huissiers : M. Jean Fährdrich
Mme Liridona Rukovci
Excusé : -

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	2036
• Hommes	1'016
• Femmes	1'026

Electeurs présents	59
• Hommes	43
• Femmes	16
Taux de participation	2.9%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver la modification suivante du plan de zone :
 - a. Parcelle 0170 – rue Rombos (secteur tennis) : changement d'affectation pour la construction d'un court supplémentaire de tennis (zone SAB) et la valorisation du solde de la parcelle (zone HA).
3. Acquisition de la parcelle feuillet 0046 du ban de Courrendlin comprenant un bâtiment ainsi qu'un terrain d'une surface de 1'114 m².
4. Acquisition des parcelles feuillets 1653 (surface de 204 m²) et 1654 (surface de 2'386 m²) du ban de Courrendlin comprenant la rue de la Gare ainsi que deux zones vertes d'une surface totale de 2'590 m².
5. Information concernant le projet de la traversée du village et prendre connaissance du plan des circulations.
6. Informations communales.
7. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale extraordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 29 du 23 août 2017 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Sébastien Durieux, bureau Toscano SA
- M. François Favez, expert Widmer pour gestion de la sono
- M. Benjamin Fleury, journaliste au Quotidien Jurassien
- M. Ruben Sanchez, président du Tennis-Club Courrendlin

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Florent Broquet et Cédric Cerf.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 12 juin 2017 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Prendre connaissance et approuver la modification suivante du plan de zones

- a. Parcelle 0170 – rue Rombos (secteur tennis) : changement d'affectation pour la construction d'un court supplémentaire de tennis (zone SAb) et la valorisation du solde de la parcelle (zone HA).**

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Il est proposé à l'assemblée communale d'entrer en matière pour la modification de l'affectation de la parcelle feuillet 0170 du ban de Courrendlin afin de permettre au tennis-club de réaliser un 4^{ème} court de tennis pour la pratique de ses activités.

Schindelholz Jean-Claude : combat l'entrée en matière concernant ce point attendu que des oppositions concernant ce projet sont encore en cours.

Entrée en matière : acceptée par 41 voix / refusée par 10 voix

Lors de la construction de Cinémont à Delémont, deux courts ont été supprimés ce qui a engendré une surcharge au niveau des courts disponibles pour les membres du tennis-club Courrendlin afin de répondre notamment aux besoins pour la formation de la jeunesse. Depuis cette fermeture, des collaborations ont été mises en places avec des sociétés de la région mais à terme, la société souhaite disposer d'un quatrième court à Courrendlin afin de répondre à ses besoins.

Afin de permettre la réalisation de ce court supplémentaire avec une orientation conforme par rapport au soleil, une modification de l'affectation du sol de la parcelle 0170 est nécessaire, modification qui est présentée aujourd'hui.

Il est relevé que des oppositions ont été formulées par différents citoyens et sont aujourd'hui toujours pendantes après séance de conciliation organisée par la Municipalité de Courrendlin. L'assemblée est appelée à se prononcer concernant ce projet. Par la suite, le dossier sera adressé au Service cantonal du développement territorial qui se chargera de se déterminer au sujet des oppositions.

M. le Maire ajoute que le Conseil communal a pris, lors de sa séance de ce jour, l'engagement formel de ne pas construire de bâtiment avec une affectation de salle de fête en annexe à la buvette du tennis-

club ainsi que tous locaux qui pourraient engendrer des nuisances supplémentaires dans le quartier en sus des activités usuelles du Tennis-Club.

Discussion :

Mme Line Schindelholz : signale que les opposants ont formulé opposition au projet par rapport à l'orientation du futur court. Bien qu'elle estime que le site ne soit pas surutilisé, attendu qu'elle a effectué des relevés durant deux mois et constaté que le site n'est pas fortement fréquenté. De plus, le nouveau court qui est destiné à de l'entraînement uniquement ne sera pas éclairé et ne pourra donc pas être utilisé la nuit. Pour un tel terrain, elle estime qu'il pourrait être orienté Est-Ouest, ce qui n'engendrerait aucune modification du PAL.

M. Bernard Chételat relève que les statistiques mentionnées par Mme Line Schindelholz ont été en partie établies pendant les vacances et ne reflètent pas la réalité.

M. Ruben Sanchez : est présent ce jour en sa qualité de président du Tennis-Club Courrendlin et souhaite communiquer quelques explications concernant le projet de sa société. Il relève que la société respecte les voisins du site et comprend qu'ils aient formulé opposition au projet. Il est par contre déçu par le fait que le projet soit contré sur la base d'informations erronées au sujet de la fréquentation. Les statistiques établies sur la base du registre des réservations de la société sont présentées. Le projet relate un réel besoin pour répondre aux demandes des joueurs ainsi que des différents entraîneurs et le but de la société est de poursuivre son activité en harmonie avec les riverains dans le futur. Il n'est d'autre part pas en mesure de se prononcer concernant l'utilisation de la parcelle située en zone à bâtir attendu que la société n'est pas demandeuse pour de nouveaux locaux et souhaite aujourd'hui uniquement développer ses activités sportives.

Décision :

Au vote à main levée, l'assemblée municipale accepte par 34 voix favorables contre 9 défavorables la modification du PAL de la parcelle feuillet 0170 du ban de Courrendlin.

3. Acquisition de la parcelle feuillet 0046 du ban de Courrendlin comprenant un bâtiment ainsi qu'un terrain d'une surface de 1'114 m².

Rapporteur : M. Gérard Métille, conseiller communal

Le Conseil communal propose aux ayants-droit d'entrer en matière concernant le projet d'acquérir la parcelle feuillet 0046 et l'immeuble existant, sis à la route de Vicques. Le bâtiment est dans un état de vétusté avancé et devra être démolé.

Entrée en matière : acceptée

M. le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu ce jour une demande de Me Christe, mandaté par la famille Juillerat qui est propriétaire du feuillet 0046, en vue du retrait de ce point de l'assemblée de ce jour. Les propriétaires se sont rétractés s'agissant des termes de la vente convenus lors d'un entretien qui s'est tenu récemment. Après discussion avec Me Christe, il a finalement été décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour, attendu qu'il est demandé à l'assemblée de donner compétence au Conseil communal de mener les tractations en vue la conclusion de cette affaire.

L'état de ce secteur préoccupe le Conseil communal depuis plusieurs années. Après différentes sollicitations, il s'avère que le propriétaire n'a rien entrepris sur son bâtiment qui est aujourd'hui dans un état de délabrement avancé. Les démarches ont donc été engagées par la Municipalité de Courrendlin afin d'obtenir l'autorisation pour la démolition de ce bâtiment de la part du Service du développement territorial attendu que ce dernier est protégé. Les autorisations sollicitées ont été

délivrées. Il a néanmoins été demandé que le mur qui borde la propriété soit conservé ainsi que la végétation existante dans la partie verte située à l'Ouest.

En possession de ces éléments, des propositions ont été soumises aux propriétaires. Ces dernières étant restées sans réponse, M. le Maire s'est déplacé chez eux pour discuter du dossier. Une proposition a été soumise à la propriétaire ainsi qu'à son fils qui a souhaité en discuter en famille avant de nous donner une réponse. Cette dernière nous est parvenue ce jour par le biais de la lettre de l'avocat précité.

Le Conseil communal souhaite obtenir la compétence pour négocier la vente de cet immeuble avec les propriétaires et, le cas échéant, ordonner la démolition du bâtiment à charge du propriétaire.

A ce jour, un montant de vente pour un prix de Fr. 85.- par m² a été discuté. Il est néanmoins demandé à l'assemblée de fixer un prix d'achat maximal de Fr. 120.- par m² pour négocier cette vente. Les frais de démolition seront déduits du prix de vente négocié.

Discussion : -

Décision :

Au vote à main levée, l'assemblée municipale accepte à l'unanimité et donne compétence au conseil communal pour fixer les conditions et signer l'acte notarié.

4. Acquisition des parcelles feuillet 1653 (surface de 204 m²) et 1654 (surface de 2'386 m²) du ban de Courrendlin comprenant la rue de la Gare ainsi que deux zones vertes d'une surface totale de 2'590 m².

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

En accord avec les instances cantonales, des tractions ont été entreprises par la Municipalité de Courrendlin en vue de la reprise de la rue de la Gare qui est aujourd'hui propriété des CFF. A terme, ce tronçon routier sera repris par le canton dans le cadre de différents échanges qui interviendront afin de réaliser une liaison du réseau cantonal entre la route principale et Vellerat, liaison qui n'existe pas aujourd'hui.

Entrée en matière : acceptée

Les négociations relatives à l'acquisition de cette route sont en cours depuis plusieurs années et peines à être conclues en raison de différents changements de responsables au sein des CFF. Pour mémoire, il est rappelé que lors d'une précédente assemblée, les ayants-droits avaient été appelés à se prononcer concernant l'affectation du sol de la parcelle feuillet 0095 en vue de la construction d'un bâtiment d'entreprise pour un paysagiste. Aujourd'hui, les CFF entendent revoir le prix de la parcelle 0095 suite à son changement d'affectation, pour cette raison cette dernière n'est pas incluse dans les ventes discutées aujourd'hui et seront négociée entre les CFF et le nouvel acquéreur.

Le prix d'acquisition de Fr. 5.- par m² pour l'acquisition de la route ainsi que de deux petites places vertes a été convenu. Il sera ensuite possible de rénover cette route et d'y ajouter un trottoir qui est aujourd'hui inexistant. Un crédit de Fr. 20'000.- est donc demandé à l'assemblée de ce jour pour cette acquisition, parcelles qui seront ensuite revendues à la République et canton du Jura.

Discussion :

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles feuilletés 1653 et 1654 comprenant la rue de la gare ainsi que deux zones vertes et donne compétence au Conseil communal pour fixer les conditions et signer l'acte notarié.

5. Informations concernant le projet de la traversée du village et prendre connaissance du plan des circulations.

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Groupe Toscano : M. Benoît Conus, ingénieur civil / M. Sébastien Durieux, directeur

Le plan directeur des circulations sera présenté. Il s'agit d'un document de réflexion en vue de la réalisation de la traversée du village et représente schématiquement les futurs aménagements qui seront réalisés au niveau de la route principale entre le Nord et le Sud de la localité.

Certains points sensibles nécessitent un travail plus spécifique, notamment certains carrefours, les abris de bus ou les portes d'entrée du village. Les espaces destinés à la mobilité douce sont également étudiés.

Le plan directeur des circulations traduit la vision à moyen terme du développement souhaité du territoire communal en matière de mobilité. Il est conçu sous forme d'une carte de synthèse et d'une série de fiches avec des objectifs.

Il rassemble et coordonne les projets relatifs à la circulation et au transport et garantit la cohérence de l'aménagement communal.

L'élaboration de ce document offre l'occasion de débattre avec les citoyens des grands enjeux et options de développement communaux, à un moment où les intérêts particuliers n'entrent pas encore en ligne de compte. Ce document lie les autorités et les engage dans une vision partagée.

Ce dossier devra être soumis aux services de l'état, à savoir le Service du développement territorial, le Service de l'Environnement, le Service de la culture ainsi que le Service des infrastructures.

Il est fondamental de prévoir une information à la population, ce que nous faisons ce soir. La Commission Transports et énergie s'est également penchée sur ce projet et a eu l'occasion de soumettre ses propositions desquelles il a été tenu compte dans l'élaboration du projet.

Au niveau financier, il est rappelé que les instances cantonales ont voté en décembre dernier une enveloppe de Fr. 4'000'000.- pour la réalisation de la traversée du village de Courrendlin. L'Office fédéral des routes est également prêt à entrer en matière pour le soutien financier du projet. Les montants restent à définir. Le versement des subventions cantonales sont échelonnés entre 2018 et 2021. Selon les estimations du service des infrastructures, le montant global de ce projet sera de Fr. 10'000'000.-. Un fond existe au niveau communal pour financer l'assainissement des conduites d'eau potable et usées. Le solde des travaux devra être financé par voie d'emprunt.

Après approbation par les services de l'Etat, un avant-projet pourra être réalisé. Un projet d'ouvrage sera ensuite établi et représentera le projet dans sa forme détaillée et définitive. De nombreux acteurs seront impliqués dans le projet (électricité, eaux usées, eaux potables, télécommunications, ...).

Ce dernier est accompagné du directeur du bureau, M. Sébastien Durieux. M. François Joray, chef du projet, est excusé pour la séance de ce jour.

La route cantonale no 6 qui traverse le village de Courrendlin et sa problématique est connue par chacun. Ce tronçon routier reste très fréquenté malgré l'ouverture de l'A16 par un trafic de transit. La sécurité des usagers, la qualité de vie des riverains ainsi que l'attractivité du centre du village sont péjorés par cet état de fait. Le Conseil communal a donc décidé d'établir un plan des circulations pour remédier à cette problématique.

Le but est de doter le village d'une planification directrice afin de bénéficier d'un réseau routier efficace. La mobilité douce doit être assurée ainsi que l'accès aux transports publics. Il est également prévu d'améliorer la qualité de vie des riverains ainsi que des espaces publics.

Cinq thèmes principaux composent le plan directeur des circulations :

- Mobilité douce
- Transports publics
- Transports individuels motorisés
- Politique de stationnement des véhicules
- Valorisation des espaces publics

Chaque thème est analysé, les objectifs sont définis et des mesures proposées.

Quelques mesures sont présentées :

Mesures de mobilité douce – sécurisation des trottoirs

Le principe consiste à réduire la largeur de la chaussée afin de permettre un élargissement des trottoirs pour permettre aux cyclistes et piétons de cohabiter.

Mesure concernant les transports publics

Mise en conformité des arrêts de bus par rapport à la Loi sur les handicapés. Adaptation des arrêts pour permettre aux personnes handicapées d'accéder sans barrière aux transports publics.

Trafic individuel motorisé

Il est proposé de réduire la largeur de la chaussée et de mettre en place de manière perpétuelle la zone 30 km/h existante dans le secteur des écoles.

Stationnement dans le village

Un accent particulier serait mis sur le stationnement des cycles. Des couverts sécurisés et signalés correctement seraient mis à disposition.

Les différents secteurs du village ont été séquencés afin de permettre aux usagers de se rendre compte qu'ils se trouvent dans un centre de village par le biais des aménagements mis en place.

Discussion :

M. Nussbaumer Marcel : signale que l'installation de sonorisation ne fonctionne pas. Il n'entend pas les orateurs qui s'expriment.

M. Pascal Prince : s'exprime en sa qualité de représentant de l'association Mobilitan.org. Il est déçu de constater l'on prévoit de poser des zones 30 km/h permanentes en différents endroits du village. La solution actuelle est idéale avec la mise en fonction des zones 30 km/h aux heures d'entrée et sortie des classes.

Il estime également que l'idée de créer des arrêts de bus sur la chaussée, qui arrêtent ou ralentissent le trafic, représentent des freins au trafic, ne sont pas adéquats. Ces systèmes ralentissent le trafic ce qu'il juge inadmissible.

Il trouve que la réalisation d'aménagements onéreux dans les villages ne sont pas nécessaires comparativement aux villes. Il estime que l'argent devrait plutôt être mis dans la pose d'un revêtement silencieux ce qui apporterait un meilleur confort de vie aux riverains.

Il ne souhaite plus voir la mise en place de restrictions de circulation contre les automobilistes.

M. Burkhalter Joël signale que jusqu'à récemment un important trafic franchissait la localité jusqu'à l'ouverture de l'A16. La mise en place de la signalisation 30km/h a été compliquée et une quinzaine d'années de négociations ont été nécessaires avant que l'autorisation soit délivrée à la commune pour la réalisation de ce ralentissement. La commune dispose de plusieurs années d'un appareil Info-radar qui a relevé que des automobilistes passent sur la route principale aux alentours de 17h à 100 km/h. Ce fait enregistré parmi de nombreux autres similaires, confirme la nécessité pour le Conseil communal de sécuriser sa traversée de village.

Mme Martine Thiévent Schlup : elle avait espéré voir la circulation diminuer avec l'ouverture de l'A16 mais constate aujourd'hui que ce n'est pas le cas. La route de Châtillon est devenue une route de transit où les véhicules circulent rapidement. Les riverains du centre du village ne peuvent plus vivre ainsi et souffrir des nuisances sonores ainsi que des vitesses élevées des véhicules. Elle espère vivement que le centre du village retrouve son caractère de « centre » avec des routes mieux entretenues que jusqu'ici. Elle suivra avec attention le dossier relatif à la traversée du village ainsi que sa concrétisation.

M. Mathieu Dessarzin : habite à la rue des Soyès. La période estivale a été relativement tranquille mais la situation a changé avec la rentrée il y a trois semaines. Les véhicules circulent rapidement, coupent le carrefour et se croisent difficilement. Bien qu'étant adulte, il ressent des difficultés pour traverser la route et rejoindre le trottoir situé à l'opposé de sa propriété. Il espère vivement que le tronçon de la rue des Soyès bénéficie de mesures incluses dans le plan de traversée du village.

M. Burkhalter Joël : Avec l'ouverture de l'A16, un désengorgement de la rue principale a été relevé. Néanmoins de nouveaux tronçons routiers ont été pris d'assaut par les automobilistes pour transiter au travers de la localité. Une augmentation de 10% du trafic issu du Val Terbi a été relevée et les véhicules transitent effectivement par la rue des Soyès. Dans un premier temps le plan des circulations sera mis en place sur la route cantonale avec la mise en place des mesures. Une deuxième phase de plan des circulations touchera ensuite le solde des routes communales dans le périmètre du village.

M. Jecker Roland : abonde dans le constat de M. Dessarzin et confirme que beaucoup d'automobilistes fréquentent utilisent la rue des Soyès. Il a également constaté une situation similaire à la rue de la Prévôté où des véhicules immatriculés dans le canton de Berne transitent quotidiennement en direction des localités de la vallée de la Sorne.

Il souhaite relever ce soir que le projet présenté ce jour est fort intéressant mais s'interroge par rapport à l'aspect financier du projet. Aujourd'hui, un montant de 5,5 mio semble être à disposition. Il souhaiterait savoir comment le solde sera financé et quelle sera la participation de Courrendlin. Les chiffres articulés pour ce projet sont conséquents.

M. Burkhalter Joël : les réserves pour assumer la rénovation des canalisations ont été constituées rapidement et pourront pratiquement être doublées d'ici à 2021. Des subventions fédérales seront également octroyées à titre de dédommagement pour les nuisances engendrées durant la construction de l'A16. Les montants ne sont aujourd'hui pas connus. Il est néanmoins évident aujourd'hui, que cette route cantonale doit être rénovée.

M. Albert Jost : en terme de trafic dans le village, des comptages ont-ils été réalisés avant et après l'A16 ?

M. Joël Burkhalter : des comptages ont été réalisés au moyen de l'info-radar depuis l'acquisition de cet appareil en 2003 et nous disposons d'une banque de données intéressante. Il est néanmoins impossible, malgré ces chiffres d'éviter les usagers qui ne se conforment pas aux règles et circulent par exemple sur les trottoirs.

M. Prince Pascal : relève que l'augmentation de trafic est également générée par l'augmentation de la densité d'habitations dans le village. Il serait intéressé de connaître les chiffres concernant les accidents, car il estime que ce sont chiffres ainsi que les sites d'accidents qui, lorsqu'ils sont trop élevés, doivent être pris en compte pour la mise en place de mesures de sécurité-

M. Joël Burkhalter : il est évident qu'il faut également tenir compte de l'ouverture de la nouvelle zone à bâtir dans les analyses par rapport à l'augmentation du trafic routier à la route de Vicques. Les aménagements routiers qui sont réalisés dans les villages sont également destinés à améliorer la qualité de vie des riverains.

M. Fabian Lachat : En réponse à M. Pascal Prince, il relate que le BPA signale que la principale cause des accidents est la vitesse trop élevée. Il s'inquiète concernant le financement de ces travaux car il a connaissance que la Confédération a cessé de financer les projets des traversées des villages.

M. Joël Burkhalter : nous disposons aujourd'hui d'un engagement écrit de la part de la Confédération par rapport au subventionnement de notre projet. Différentes localités ont vu des subventions annulées au niveau de projets inclus dans le dossier de l'Agglomération delémontaine mais un financement pour le cas précis de Courrendlin a été décidé par la Confédération.

6. **Informations communales**

M. le Maire communique différentes informations aux citoyens présents et relate notamment les différentes décisions importantes prises par le Conseil communal :

Pont sur le Canal : les travaux ont été achevés au printemps. Des travaux de retouches, sous garantie, ont été réalisés la semaine dernière. Le crédit de Fr. 140'000.- voté par l'assemblée a été consolidé par le Conseil communal à hauteur de Fr. 95'000.-.

Conteneurs Moloks : une séance d'information concernant le projet d'installer des conteneurs Moloks au village s'est tenue récemment. Les propriétaires fonciers concernés ont été renseignés concernant le projet et la majorité des personnes présentes ont donné leur accord. Il est prévu que ces 20 installations soient en fonction dans le courant du printemps 2018. Les Moloks seront financés complètement par le SEOD.

Crèche-garderie : une augmentation de places a été octroyée à la crèche-garderie par le Canton et ce sont aujourd'hui 50 enfants qui peuvent y être accueillis par jour

Statistique des logements : une statistique s'agissant de l'occasion des nouveaux appartements construits à Courrendlin a été établie. Elle a révélé un taux d'occupation de 85% de ces derniers.

Terrain de football : une séance de conciliation se tiendra prochainement afin de discuter d'une opposition formulée par un riverain concernant le projet.

Ancienne halle de gymnastique : comme peuvent le constater les citoyens présents, les travaux de rénovation de l'ancienne halle de gymnastique sont arrivés à leur terme. Seul le rideau de la scène doit encore être installé. L'installation de sonorisation doit encore être améliorée.

Projet de fusion : M. le Maire adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont soutenu le projet de fusion qui a reçu l'approbation des Communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat lors de la votation du 11 juin 2017.

Canal de Bellevie

M. Jecker Roland souhaiterait savoir si le Conseil communal a été partie prenante dans les travaux d'aménagement du canal de Bellevie qui fait actuellement polémique. Il relève que la commune de Courroux n'a eu aucun m² de Transjurane sur son territoire, contrairement à notre commune, alors que cette mesure de compensation écologique conséquente est aujourd'hui réalisée sur la commune voisine de la nôtre.

M. Gérard Métille : Le Conseil communal n'a pas été impliqué dans ce dossier. Il avait eu connaissance de ce projet lors du projet du remaniement parcellaire mais a été surpris de constater le début de ces travaux ainsi que la polémique montante de ces derniers temps. Seule une demande pour l'utilisation d'un chemin situé sur notre commune nous a été adressée récemment.

7. Divers

-

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes aujourd'hui de l'intérêt porté à la chose publique. Il souhaite à chacun-e une bonne rentrée.

La séance est levée à 21h05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin